



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Apprentis

Question écrite n° 46152

## Texte de la question

M. Jean Rigaud attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la pérennité de l'apprentissage expérimenté au sein des collectivités territoriales. En effet, la loi en vigueur prévoit une expérience jusqu'en fin 1996. Dans l'état actuel, les collectivités ne peuvent pas s'engager dans cette voie sans en connaître son devenir. Il lui demande s'il entend poursuivre la faculté offerte aux collectivités territoriales de signer des contrats d'apprentissage.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rigaud Jean](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46152

**Rubrique :** Apprentissage

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 1996, page 6414